

# Remettre l'égalité des femmes sur les rails

## Six dossiers prioritaires des membres de l'AFPC aux élections fédérales de 2008

L'AFPC estime que l'égalité des femmes doit être une question prioritaire.

**Demandez aux députées et députés et aux candidates et candidats de faire connaître leur position sur ces six dossiers.**

### Équité salariale

Encore aujourd'hui, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, peu importe leur emploi.

L'écart salarial est encore plus grand pour les femmes autochtones et des groupes raciaux visibles. Et la discrimination salariale continue d'avoir de graves conséquences lorsque ces femmes sont à la retraite.

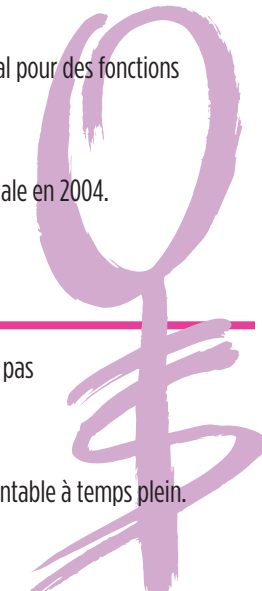
L'AFPC a souvent eu à lutter pendant des décennies pour forcer les employeurs à appliquer le principe du salaire égal pour des fonctions équivalentes.

Le système actuel fondé sur les plaintes ne fonctionne pas.

Il faut adopter une loi proactive sur l'équité salariale, comme l'a recommandé le Groupe de travail sur l'équité salariale en 2004.

**Demandez aux candidates et aux candidats :**

**Que ferez-vous et que fera votre parti pour adopter une nouvelle loi proactive sur l'équité salariale?**



### Garde d'enfants

La prestation universelle mensuelle de 100 \$ accordée aux parents d'enfants de moins de 6 ans ne compense certes pas la mise sur pied d'un programme national de garde d'enfants.

La prestation ne couvre pas les frais de garde d'enfants et ne fait rien pour créer de nouvelles places en garderie.

L'absence d'accès à des services de garde de qualité abordables empêche bien des femmes de trouver un emploi rentable à temps plein.

La garde d'enfants est un service public essentiel.

**Demandez aux candidates et aux candidats :**

**Que ferez-vous et que fera votre parti pour remettre le programme de garde d'enfants à l'ordre du jour du programme politique?**

**Quel financement politique direct votre parti assurera-t-il pour la garde d'enfants?**

### Financement à la cause de l'égalité des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement

Le gouvernement Harper a fermé 12 des 16 bureaux régionaux de Condition féminine Canada (CFC), sabré dans son budget de fonctionnement, sabré dans le budget de financement réservé à la recherche indépendante, aux organismes voués à la défense des droits des femmes et à la recherche, et ouvert le financement aux groupes à but lucratif et religieux.

Aucune mesure promise dans le dernier budget fédéral n'a été prise en ce qui touche le Plan d'action pour les femmes.

**Demandez aux candidates et aux candidats :**

**Que ferez-vous et que fera votre parti pour financer l'égalité des femmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement?**

### Droits de reproduction

Le printemps dernier, le projet de loi C-484, **Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels**, a été adopté en deuxième lecture. Selon ce projet de loi, commet une infraction distincte la personne qui cause des blessures ou la mort d'un « enfant non encore né » lorsqu'une femme enceinte est victime d'un crime.

Ce qui est en jeu, ici, c'est la reconnaissance juridique du droit à la vie du fœtus et la possibilité de criminaliser de nouveau l'avortement.

La Cour suprême a reconnu que les droits constitutionnels des femmes à la sécurité de la personne, l'autonomie et la liberté comprennent le droit de mettre fin à une grossesse non désirée sans ingérence de l'État.

**Demandez aux candidates et aux candidats :**

**Que ferez-vous et que fera votre parti pour appuyer les droits des femmes?**

### Femmes autochtones

La pauvreté chez les groupes autochtones demeure terriblement élevée sur la réserve et à l'extérieur de celle-ci.

Les femmes inuites, métisses et des Premières nations continuent de subir le poids de la pauvreté, de la violence, de l'absence de logements abordables, du manque d'accès à l'eau salubre, et la liste continue.

Les pensionnats ont eu des effets dévastateurs sur des générations d'Autochtones, hommes et femmes. Les excuses du gouvernement NE suffisent PAS.

La **Loi sur les Indiens** est toujours discriminatoire à l'endroit des descendants des femmes des Premières nations.

**Demandez aux candidates et aux candidats :**

**Quelles mesures concrètes vous et votre parti allez-vous prendre pour améliorer la situation des femmes autochtones?**

### Programme de contestation judiciaire

En 2006, le gouvernement fédéral a aboli le Programme de contestation judiciaire (PCJ). Ce programme accordait du financement à des causes types pour contester des lois et politiques fédérales violant les droits constitutionnels.

Le PCJ a permis à des groupes revendiquant l'égalité d'avoir recours au système de justice, ce qui a mené à des victoires pour les droits des femmes, des gais et lesbiennes, des personnes ayant un handicap et d'autres groupes défavorisés.

Sans le PCJ, les personnes et les groupes doivent défendre leur cause à leurs frais alors que le gouvernement se sert des deniers publics pour leur livrer bataille.

**Demandez aux candidates et aux candidats :**

**Luttez-vous pour rétablir le Programme de contestation judiciaire?**

